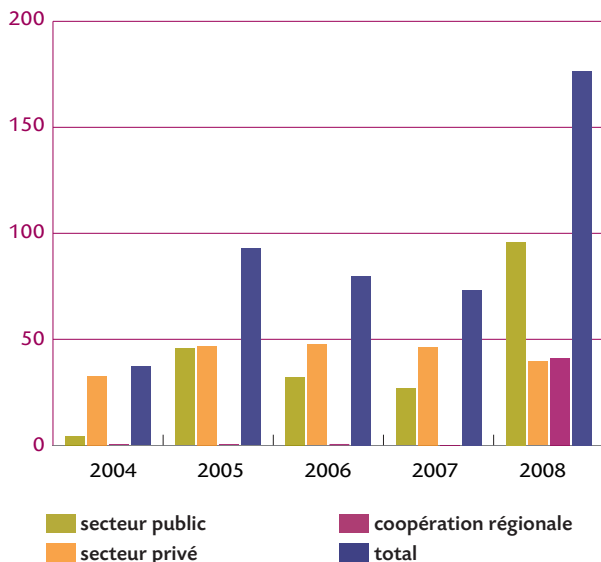


L'AFD ET LA GUYANE

Un partenariat pour le
développement d'un
avenir durable



Engagements de l'AFD en Guyane (en millions d'euros)



LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE

Le financement et l'accompagnement des collectivités publiques (collectivités locales, établissements publics et sociétés d'économie mixte)

L'AFD remplit en Guyane une mission qui dépasse son mandat historique de bailleur de fonds. Elle offre désormais aux collectivités une gamme de financements et d'expertise adaptée à leurs besoins afin de les accompagner dans leurs projets de développement :

- **des actions d'appuis pour améliorer la gestion des collectivités.** Cet accompagnement peut prendre la forme d'appui à la programmation des investissements, à la formation des agents territoriaux et des élus, ainsi que d'expertises financières et sectorielles, notamment dans le secteur de l'eau, de l'assainissement, du traitement des déchets, de la santé et de l'aménagement urbain ;
- **des actions de formation professionnelle.** L'AFD dispose d'un centre de formation, le CEFEB (Centre d'Études Financières, Economiques et Bancaires), basé à Marseille, qui organise des séminaires de formation professionnelle pour les agents territoriaux et les élus ;
- **des prêts concessionnels** (prêts à des taux inférieurs à ceux du marché) destinés au financement des investissements. Ces prêts visent à aider le développement des secteurs prioritaires définis par les pouvoirs publics. Pour les communes du littoral : constructions scolaires, infrastructures sanitaires et sociales, infrastructures de transport, adduction d'eau potable, environnement et aménagement ; pour les communes de l'Intérieur de la Guyane, tous les projets d'investissement sont éligibles à ces prêts ;

- **le préfinancement des subventions accordées par l'Union européenne** pour la réalisation de programmes d'investissement, au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) et du Fonds Européen pour la Pêche (FEP) ;
- **des prêts non concessionnels** (prêts aux conditions du marché) pour des projets d'investissement dans les secteurs non prioritaires ou dans le cadre de programmes spécifiques, notamment en matière de restructuration financière.



©AFD Guyenne

Le soutien au secteur économique privé

L'AFD est au cœur d'un large dispositif d'accompagnement des petites et moyennes entreprises guyanaises. Elle offre une gamme de produits financiers diversifiés couvrant des besoins allant du court au long terme :

- **le Fonds DOM Guyane-AFD :** l'AFD assure la gestion de ce fonds de garantie destiné à promouvoir l'accès des entreprises au financement bancaire de leurs investissements. Ce fonds permet également la mise en œuvre effective dans les départements d'Outre-mer de la composante « Garantie » du Plan National de Relance aux Petites et Moyennes Entreprises ;
- **le financement court terme de la commande publique et para-publique :** l'AFD, à travers la représentation d'OSEO Financement, offre aux entreprises la possibilité de mobiliser leurs créances relatives aux commandes et marchés passés avec les collectivités publiques et les grands donneurs d'ordres privés ;
- **le dispositif de capital investissement Alyse-Guyane :** l'AFD, à travers sa participation au dispositif de capital-risque Alyse Participations accompagne les entreprises qui souhaitent renforcer leur haut de bilan ;
- **les financements bonifiés :** l'AFD peut mettre à la disposition des banques guyanaises des lignes de refinancement bonifiées destinées à promouvoir les investissements dans les secteurs prioritaires. Ces concours bénéficient *in fine* aux PME à travers une réduction sensible du coût de leur crédit ;

- **le Prêt Participatif de Développement (PPD)** : l'AFD, en partenariat avec OSEO et la Caisse des Dépôts et Consignations, distribue en Guyane ce prêt sans garantie qui permet aux PME de financer, en complément d'un prêt bancaire et à des conditions favorables, la partie de leur projet offrant peu ou pas de garanties réelles (matériel à faible valeur de gage, dépenses immatérielles, augmentation du besoin en fonds de roulement) ;
- **l'accompagnement de l'innovation** : l'AFD, à travers la représentation d'OSEO innovation, participe au financement des entreprises innovantes sous forme de subventions ou d'avances remboursables ;
- **les outils financiers de PROPARCO**, filiale de l'AFD dédiée au secteur privé.

L'AFD soutient **l'insertion économique** en Guyane :

- l'AFD est membre observateur des comités de prêts des trois plates-formes d'initiative locales (PFIL) guyanaises ;
- l'AFD contribue au développement du microcrédit en apportant son soutien financier et son conseil à Microcrédit Guyane Adie.

L'AFD apporte son appui et son **ingénierie financière à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques** de développement économique. Elle est un partenaire privilégié de la Région Guyane, qui est chargée de la conduite du développement économique du territoire.



MICROCRÉDIT GUYANE ADIE

Microcrédit Guyane Adie fait partie du réseau national des agences de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), association créée en 1988 en adaptant à la France le principe du microcrédit. Avec son réseau d'antennes et de permanences en Guyane et grâce au soutien de bénévoles et de ses partenaires, comme l'AFD, Microcrédit Guyane Adie aide les personnes en difficulté en leur ouvrant l'accès au crédit et en leur apportant la formation et l'accompagnement dont elles ont besoin pour créer leur emploi. Depuis 2004, l'ADIE a financé plus de 400 créateurs d'entreprise en Guyane.



Construction de logements à Cayenne

L'AFD contribue à **l'amélioration de l'information des PME** guyanaises à travers divers partenariats :

- l'Agence pour la Création et le Développement des Entreprises en Guyane (ACREDEG)
- le Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale (CRIES)
- la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Guyane (CCIG)
- les Comptes Economiques Rapides d'Outre-mer (CEROM).

LE PARTENARIAT CEROM



L'AFD, l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) et l'IEDOM (Institut d'Emission des Départements d'Outre-mer) coopèrent dans le cadre d'un projet dénommé CEROM (Comptes Economiques Rapides de l'Outre-mer). L'objectif de ce partenariat est d'élaborer des données macro-économiques rapides à l'aide de modèles économiques, de contribuer au développement progressif d'une capacité d'analyse des évolutions économiques et de mesurer l'impact des politiques publiques. Ont été publiés en 2008 dans le cadre de ce projet :

- un bilan macroéconomique : « Guyane : un développement sous contraintes »
- une étude comparative : « Guyane-Suriname : une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée ».

■ L'implication dans le secteur du logement social

L'AFD participe au capital de deux sociétés d'économie mixte immobilières de Guyane : la SIMKO (Société Immobilière de Kourou), pour le compte de l'Etat, et la SIGUY (Société Immobilière de Guyane) à la fois pour le compte de l'Etat et pour son compte propre.

L'AFD est en charge, via OSEO-Garantie, de la gestion du Fonds de garantie à l'habitat social de la Guyane.

L'AFD assure en Guyane la représentation du Crédit Foncier de France et gère à ce titre un portefeuille d'environ 750 prêts représentant un encours de l'ordre de 16 millions d'euros fin 2008.



Port de Paramaribo (Suriname)

© AFD - Stéphane Attali

LA COOPÉRATION RÉGIONALE

La coopération régionale permet de renforcer la capacité des Etats voisins de la Guyane à relever des défis communs, notamment dans les domaines du développement économique, de la santé, de l'éducation et de l'environnement. L'AFD apporte son soutien financier et son expertise à des projets contribuant à cette coopération. Sur les projets environnementaux, l'AFD intervient par l'intermédiaire du FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial).

PROJETS DE COOPÉRATION RÉGIONALE

■ **Réhabilitation de la route (147 km) reliant Paramaribo, capitale du Suriname, à Albina, ville frontalière avec la Guyane, et de ses ponts.** Ce projet permettra de stimuler les flux de personnes, de biens et de services, notamment vers Paramaribo, principal centre économique du pays. D'un coût total d'environ 95 millions d'euros, il a bénéficié d'un prêt de l'AFD à conditions bonifiées d'un montant de 25 millions d'euros et sur une période de 20 ans. Les travaux débuteront en 2009.

■ **Appui au secteur de la santé au Suriname.** Ce projet consiste à construire, réhabiliter, et équiper les centres de santé surinamais de la bande côtière et de l'intérieur, à transformer le centre de santé d'Albina en hôpital et à mettre en place des actions de coopération entre le Suriname et la Guyane. D'un coût total de 16,1 millions d'euros, ce projet, dont la réalisation débutera au deuxième trimestre 2009 et durera 6 ans, est entièrement financé par l'AFD.

■ **Gestion durable des ressources naturelles du Plateau des Guyanes (Guyane, Suriname et Guyana).** Ce projet, géré par l'ONG WWF (World Wildlife Fund), doit contribuer à la mise en œuvre des politiques régionales et nationales de protection de la biodiversité. L'AFD participe à ce projet par l'intermédiaire du FFEM pour 1,3 million d'euros sur la période 2007-2010 (le budget total du projet sur cette même période s'élève à 6,79 millions d'euros).

LA GUYANE – LE SURINAME : UNE COOPÉRATION EN VOIE DE RENFORCEMENT

Avec une frontière commune de 520 km (le fleuve Maroni), la Guyane et le Suriname sont confrontés à des problématiques similaires. L'intervention de l'AFD dans ce pays vise quatre objectifs sur la période 2008-2010 :

- permettre l'accès à une offre équitable des services de base de santé et d'éducation pour les populations du fleuve Maroni ;
- favoriser le développement économique et le désenclavement de la zone frontalière avec la Guyane ;
- réhabiliter les infrastructures productives dans le domaine du transport, de l'énergie, et de la communication, présentant un intérêt commun pour le Suriname et la Guyane ;
- mettre en œuvre une politique commune aux Etats du plateau des Guyanes de gestion rationnelle des ressources naturelles.

Piroguier sur le fleuve Maroni

Établissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis plus de soixante ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique de développement définie par le Gouvernement français.

Présente sur le terrain dans neuf collectivités d'Outre-mer, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète. Ces projets peuvent être portés par les pouvoirs publics locaux, les entreprises publiques ou le secteur privé et associatif.

En 2008, l'Agence a consacré plus d'un milliard d'euros au financement d'actions dans l'Outre-mer (sur un total de 4,5 milliards) selon quatre axes d'intervention : l'accompagnement des politiques publiques, le financement des PME, la préservation de l'environnement et la coopération régionale. Ces financements ont concerné l'amélioration de services de santé qui bénéficieront à 220 000 patients par an, la mise à disposition de lignes de crédit qui profiteront à 35 000 entreprises et concerneront 13 000 emplois, la construction ou la réhabilitation de 2 000 logements sociaux pour 8 500 personnes.

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

5 rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12
France

Tél. : +33 1 53 44 31 31
Fax : +33 1 44 87 99 39

www.afd.fr
www.proparco.fr
www.ffem.fr

AGENCE DE CAYENNE

Lotissement Héliconias – Route de Baduel – BP 1122

97 345 Cayenne Cedex

Tél : 05 94 29 90 90

Fax : 05 94 30 63 32

Email : afd-cayenne@groupe-afd.org

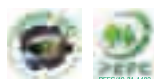
www.afd-guyane.org

PROPARCO

Filiale de l'AFD, Proparco a pour mission de favoriser les investissements privés en faveur de la croissance, du développement durable et de l'atteinte des objectifs du millénaire, dans les pays émergents et en développement. Elle propose des financements permettant de répondre aux besoins spécifiques des investisseurs dans le secteur productif, les systèmes financiers, les infrastructures et le capital investissement.

FFEM (FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL)

Le FFEM est un fonds public bilatéral qui a été créé en 1994 par le Gouvernement français à la suite du Sommet de Rio. Il a pour objectif de favoriser la protection de l'environnement mondial dans des projets de développement durable dans les pays en développement et en transition. Le FFEM intervient en appui à des réalisations concrètes dans les pays bénéficiaires, avec une démarche d'apprentissage et en testant des approches novatrices ou exemplaires.



Cette publication a été imprimée dans le respect de l'environnement avec des encres végétales et sur du papier PEFC™ (gestion durable des forêts).